



Stade nautique de Mérignac : Alain Anziani fait appel à la responsabilité des requérants

Suite à la décision de suspension du permis de construire de cet équipement d'intérêt métropolitain, Bordeaux Métropole va former un pourvoi auprès du Conseil d'Etat. Alain Anziani, président de Bordeaux Métropole et maire de Mérignac, en appelle à la responsabilité des riverains engagés dans cette procédure.

Le juge des référés du Tribunal administratif de Bordeaux a décidé la suspension du permis de construire du stade nautique de Mérignac. Cette décision fait suite à une longue procédure engagée par une dizaine de riverains autour de cet équipement d'intérêt métropolitain. Alain Anziani, maire de Mérignac et président de Bordeaux Métropole, rappelle que la Métropole a suivi les recommandations de l'Etat qui, en mars 2020, ne préconisait pas d'étude d'impact pour lancer la construction du stade nautique. Il fait appel à la responsabilité des requérants et les interpelle sur les conséquences de leur démarche qui retarde peut-être de plusieurs mois l'ouverture de ce remarquable équipement destiné aux habitants de la ville et de la métropole.

Bordeaux Métropole va former un pourvoi auprès du Conseil d'Etat. Ce dernier a déjà donné raison à la collectivité en novembre 2021 en rejetant la demande des requérants. Une première ordonnance du juge des référés avait déjà rejeté en mars 2021, leur demande. La nouvelle décision émanant du juge des référés n'est donc pas définitive. Toutes les voies de recours sont étudiées pour ouvrir l'équipement dans les meilleurs délais.

Le chantier du stade nautique est en phase finale, les bassins sont remplis, l'équipement est prêt à fonctionner d'ici peu. Une telle décision à ce stade d'avancement est lourde de conséquences sociales, d'emploi et de finances publiques. Les habitants, les scolaires et les sportifs n'auront pas accès au stade nautique.

Pour mémoire, les membres du groupement lauréat de l'appel d'offres pour la concession de service public sont Eiffage, Ucpa, Dalkia et Banque des Territoires. Chabanne Architecture et Blamm Architecture sont les cabinets qui ont conçu l'équipement.

Le cout des travaux est d'environ 40M€ (57% pour Bordeaux Métropole et 43% pour Mérignac).

Les répercussions de cette décision sont en cours d'évaluation. Un point presse en présence d'Alain Anziani aura lieu le mercredi 2 novembre. L'heure et le lieu de ce point presse vous seront communiqués ultérieurement.

Contacts presse :

Bordeaux Métropole

Virginie Bougant – 06 27 52 48 69 - vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Benoît Javot – 05 56 99 85 59 - 06 32 55 15 80 - b.javot@bordeaux-metropole.fr

Ville de Mérignac Elyse Perusseau - 07.61.61.37.95 – e.perusseau@merignac.com